



CAP du 11 février 2015 DECLARATION PREALABLE

Une DRH « bonne élève » ? Les ITPE ne lui donneront pas forcément de bons points !

Monsieur le Président,

Cette première CAP de l'année 2015 constitue aussi la première page d'un nouveau chapitre de l'histoire des ITPE, de leur CAP, de leur syndicat. Un chapitre ouvert à l'issue du scrutin du 4 décembre 2014, dont les résultats furent sans appel :

- **un taux de participation élevé de 77 % (hors votes par correspondance)**, marquant l'attachement sans faille des ITPE à leur CAP nationale, alors que des centaines d'entre eux n'ont pas pu exprimer leur voix en dépit de nos alertes auprès de la DRH ;
- **un très fort taux d'adhésion aux valeurs et actions du SNITPECT-FO, avec 79,5 % des voix**, niveau proche des plus hauts historiques en dépit d'une concurrence inter-syndicale inédite ;

Cette grande et belle victoire permet une nouvelle fois au **SNITPECT-FO d'occuper les 6 sièges** composant la CAP des ITPE !

Au-delà de ce résultat exceptionnel, je tire la satisfaction d'avoir pu conduire **une campagne centrée exclusivement sur la valorisation de notre bilan et de notre projet pour les ITPE, ainsi que sur la qualité de nos candidats**. Et ce, sans avoir eu à dégrader le niveau de service, au bénéfice de l'ensemble des ITPE, et en restant présents sur tous les fronts, des problèmes quotidiens aux projections vers l'avenir.

Les ITPE ont exprimé leur attachement au "paratonnerre SNI" dans un monde de plus en plus agressif et incertain. C'est donc avec fierté et responsabilité que **leurs représentants en CAP porteront leur défense individuelle et collective à l'occasion de ce nouveau mandat**.

Un mandat qui s'ouvre sous un ciel lourd de menaces issues des effets combinés du pacte d'irresponsabilité et de la déforme territoriale, que FO condamne et combat comme cela a été réaffirmé à l'issue de son récent XXIIIème congrès. Le SNITPECT-FO contribuera aux actions qui seront lancées par FO pour la défense des services, des agents et de leurs missions, et défendra bec et ongles les ITPE en cette instance face à ce qui pourrait bien ressembler à un vaste plan social pour l'encadrement intermédiaire et supérieur.

Un mandat initié alors que la Fonction Publique met jour après jour sur la table de nouveaux outils de torture contre la fluidité et la richesse des parcours professionnels, la construction des compétences et les rémunérations des fonctionnaires. Avec au programme la tentation de déconcentration de la gestion et d'affaiblissement des CAP nationales, l'harmonisation interministérielle sur le moins disant – nombre de cycles de mobilité en tête !, le RIFSEEP censé se généraliser en faisant pire que la PFR, et la refonte des textes conditionnant l'accès aux emplois DATE. Sur l'ensemble de ces fronts, le SNITPECT-FO livrera combat, seul ou avec d'autres syndicats nationaux FO concernés, en appui ou contre sa propre DRH en fonction de sa posture complice ou non face à ces chantiers de démolition !

Un mandat ouvert sans que notre mémoire collective ait perdu de vue les engagements arrachés auprès du DRH à l'occasion de la CAP du 27 novembre 2014, les promesses devant au plus vite trouver leur traduction en 2015 ! Avec, au menu des attentes : les sujets statutaires et la conclusion des chantiers « post-assises »...

Les ITPE ont un cap, fixé à l'issue de notre dernier congrès et formalisé dans notre cahier de revendications, ils ont une force collective, le SNITPECT-FO, ils attendent désormais des actes et des réponses concrètes.

Et ils attendent le retour d'une DRH volontaire, porteuse d'ambition pour ses corps ministériels, pas une DRH possédée par le syndrome du bon élève interministériel !

Sur la réforme statutaire, quand sort-on du brouillard ?

Lors de la CAP du 27 novembre 2014, suite à mon interpellation, le DRH a pris des engagements sur la forme du 3ème grade, qui ne devait pas être un GRAF. Où en est ce projet ? Quelle est son ambition ? Quand les projets de textes nous seront-ils présentés ?

Concernant le périmètre de cette réforme, nous contestons l'affirmation figurant dans le bilan de l'agenda social présenté en bilatérale comme quoi le « 3ème grade passe nécessairement par un rapprochement avec un des corps d'ingénieurs de travaux » du ministère ! Affirmation nullement confirmée dans nos récents échanges avec la DGAFP, et pour laquelle nous exigerons une démonstration du sens à l'issue du chantier GPEEC des assises.

Il y a désormais urgence à clarifier les hypothèses de travail de la DRH et à les mettre sur la table des discussions !

Sur les chantiers post-assises : bientôt du concret ?

Toujours à l'occasion de la CAP du 24 novembre dernier, nous avons arraché au DRH la désignation d'un pilote des chantiers post-assises ainsi qu'une échéance de conclusion des travaux à la fin du premier trimestre 2015.

Mais, là encore, pas de nouvelle depuis ...

Doit-on en déduire que les réflexions piétinent à nouveau ? Ou que l'administration vise à faire « tomber du camion » des conclusions « bas de gamme », sans que nous ayons droit au chapitre pour faire bouger les lignes et alimenter les réflexions ?

Et encore une fois, le SNITPECT-FO n'a pas pu rester de marbre en lisant dans le bilan de l'agenda social que ce sont les réflexions d'un des groupes de travail post-assises qui conduisent naturellement l'administration à porter le projet de réduction des cycles de mobilité ! Nous ne pouvons adresser qu'un ZERO pointé à notre DRH pour hors-sujet ! Ainsi, l'administration voudrait faire croire à l'ensemble des agents que les ingénieurs sont à l'origine de la réduction du nombre de cycles de mobilités !

Rappelons aussi que la décision d'harmonisation interministérielle ne mentionne pas une harmonisation vers le bas !

Notre DRH se battra-t-elle pour défendre ses agents, ou bien sera-t-elle complice d'une décision dont elle ne mesure même pas les effets délétères sur ses propres services, dont celui d'encourager le recrutement de contractuels dans les établissements publics sous tutelle ? Une telle mesure conduira inmanquablement les directeurs généraux à ne pas attendre 6 mois pour pourvoir leurs postes avec des fonctionnaires !

Enfin, nous sommes toujours sans nouvelle de l'arrêté améliorant les conditions de retour des emplois DATE ou d'ingénieur en chef de la FPT, mais aussi de l'avancement des créations d'emplois fonctionnels au sein du MAAF, du ministère de l'Intérieur ou des services du premier ministre. Le tout en attente de notre réforme statutaire, bien entendu !

Recrutement à l'ENTPE : le temps des réponses !

2015 doit voir aboutir le nouveau contrat d'objectifs de l'ENTPE, avec à la clé des réflexions sur les formations nécessaires pour le MEDDE/MLETR mais aussi sur les besoins en recrutement.

Là encore, le SNITPECT-FO attend des propositions ambitieuses de l'administration ! Et rappelons au passage que le secrétaire général du MEDDE/MLETR a affirmé, lors du CTM du 29 janvier 2015, la nécessité de recruter davantage dans ses corps ministériels, et à bon niveau !

Nous demandons à l'occasion de cette CAP l'engagement d'une augmentation du nombre de recrutements de fonctionnaires pour la rentrée 2015, le besoin étant clairement démontré à l'issue de chaque CAP mobilité... sans parler des levées anarchiques de compteurs de fin d'année !

Payes : engagements entendus, actes attendus !

Le 19 janvier dernier, j'ai adressé [un courrier au DRH](#) lui rappelant ses engagements pris lors de la CAP du 27 novembre 2014 pour un retour à la normale des situations administratives des ITPE concernant leurs rémunérations. A cette occasion, j'ai pu lui adresser un panorama des situations qui m'ont été signalées depuis 2014, panorama que je vous remets aujourd'hui, actualisé par les nombreuses nouvelles situations signalées depuis lors.

Certes, le [DRH m'a rapidement répondu](#), et des moyens supplémentaires ont été affectés au bureau GAP. Je souhaite d'ailleurs la bienvenue à l'occasion de cette CAP aux nouveaux agents de la sous-direction.

Mais je constate aujourd'hui que le nombre de cas remontés ne fait que croître, et les situations s'aggraver !

Les ITPE se mobilisent, leur patience ayant atteint la limite du raisonnable.

Ils attendent de réelles avancées et de premières pistes d'amélioration suite à l'audit du CGEDD, et ce, dès le 1^{er} semestre 2015. Ils ne manqueront pas de faire savoir directement au DRH si la fièvre « paye » se résorbe... ou pas !

Le RIFSEEP : le vilain rejeton de la PFR

Et puisqu'il est question de rémunération, abordons maintenant un sujet sur lequel le SNITPECT-FO, et plus globalement FO, est largement opposé.

Contrairement à d'autres, FO n'a pas été complice de la mise en place de la PFR.

Contrairement à d'autres, FO est donc crédible quand elle réfute l'application du RIFSEEP, la PFR en pire, aux différents corps ministériels.

De même, FO est crédible à demander la mise en place d'une dérogation pour les corps non-soumis aujourd'hui à la PFR, corps techniques en particulier, et dénonce l'appel à la punition collective lancé par ceux qui ont permis que les corps administratifs se voient imposer la PFR.

Une opposition du SNITPECT-FO à la mise en œuvre du RIFSEEP qui est largement confortée à l'aube du lancement de vastes plans sociaux générés pour les cadres par la réforme territoriale. Au risque d'érosion dans les responsabilités confiées, notamment par fusions de structures, on voudrait via le RIFSEEP ajouter un recul supplémentaire dans les rémunérations !

Par ailleurs, le SNITPECT-FO attend de l'administration une réponse claire sur ses intentions quant à l'échéance de mi-2015 imposée par la circulaire du 5 décembre 2014, pour fixer la liste des corps qui dérogeront à ce régime.

Si encore une fois, l'administration est frileuse à porter un quelconque argumentaire pour justifier une dérogation auprès de la DGAFP, le SNITPECT-FO prendra ses responsabilités, le cas échéant en lien avec d'autres syndicats nationaux FO du MEDDE et du MLETR, voire d'autres ministères, pour démontrer que ce régime n'est pas adapté à la gestion de notre corps ! Quitte à établir le rapport de force...

Et qu'en est-il de notre proposition d'intégrer les IAM dans le corps des ITPE en leur versant les ISS en année courante ? La seule réponse obtenue à ce jour : nous n'avons pas le temps en 6 mois de réviser le décret ISS !

Et bien non ! Le SNITPECT-FO ne peut pas accepter une telle réponse !

Car cette revendication, nous l'avons portée dès les premières réunions relatives à l'intégration des IAM dans le corps des ITPE... Le temps, l'administration aurait pu le prendre ! Et l'urgence est bien là, puisque dans le cadre de l'examen professionnel, un collègue TSDD issu de l'ex-corps des CAM (nous le verrons lors de l'examen des mobilités), donc soumis à la PFR, est sur le point d'être victime de l'inaction (ou de la mauvaise volonté?) de notre DRH. Avec une mise à la diète indemnitaire programmée en guise de cadeau d'entrée dans le corps des ITPE !

Les mobilités et parcours professionnels des ITPE

Encore une fois, cette CAP va illustrer parfaitement l'incongruité d'avis défavorables émis par certains chefs de services, soit parce que le candidat n'est pas prêt à l'emploi, soit parce qu'il possède trop de compétences ! Et tout ça, pour privilégier celui ou celle classé(e) 1 ! Et tout ça, pour s'assurer que d'éventuels candidats présentant des raisons personnelles (mobilité conjointe ou rapprochement de conjoint) seront bien écartés !

Un des premiers freins à la mobilité qu'il faut lever : c'est bien cette affluence d'avis défavorables, avis qui devraient rester limités et être justifiés !

Comment tolérer par ailleurs que les ITPE soient victimes d'un plan d'exclusion du service Risques d'une DREAL ? Comment tolérer que les ITPE soient exclus du rang de chef de service d'une DEAL... et restent cantonnés au rang d'adjoints pour « faire le boulot » ?

Et comment interpréter l'ouverture d'un poste du STRMTG en sortie d'école IPEF, alors même que le poste est toujours occupé par un ITPE? Perspective que notre intervention semble avoir éloignée...

Par ailleurs, je rappelle les attentes du SNITPECT-FO sur l'élargissement de la liste aux établissements publics et autres ministères, dans d'autres domaines que ceux de la construction. De récentes rencontres avec ces employeurs en confirment la nécessité.

Cette CAP sera aussi l'occasion de prendre acte des premières concrétisations du tableau d'avancement à divisionnaire, et soulignera le besoin que le DRH mette en œuvre toutes les mesures permettant aux ITPE de se positionner « à égalité de chance » dans la concurrence.

Elle sera aussi l'occasion d'acter le fait que la totalité des lauréats issus de l'examen professionnel 2014 aura trouvé satisfaction, preuve que l'amélioration du dispositif obtenue par le SNITPECT-FO était bien la solution pour retrouver un jeu gagnant-gagnant pour ces promotions.

Autre sujet, autre inquiétude : les ITPE issus du concours de déprécarisation. Nous le verrons lors de l'examen des mobilités, certains d'entre eux auront trouvé un poste, mais d'autres sont encore dans des situations plus que précaires. De nouveaux ITPE sont eux-aussi toujours dans l'attente des informations de reclassement, informations nécessaires pour prendre une décision sur leur éventuelle intégration dans le corps ou pas.

Le règlement intérieur de la CAP

Nouvelle équipe, nouveau projet de règlement intérieur, cela peut s'entendre.

Mais ce qui ne peut s'entendre, c'est d'afficher clairement, dès le premier article, que la CAP se réunira « au moins deux fois par an », et sans définir un quelconque rôle ni même une liste de sujets devant y être traités.

Une provocation dans le contexte d'attaque du rôle des CAP nationales par la DGAFP et l'interministérialité !

Un moyen détourné pour faire croire que nous sommes d'accord avec la réduction du nombre de cycles de mobilité ?

Et bien non, vous n'aurez pas le blanc seing du SNITPECT-FO !

Nous exigeons que la rédaction de l'article 1 soit reprise en indiquant que la CAP se réunira chaque année autant de fois que nécessaire pour traiter des sujets relevant de sa compétence, et en particulier l'ensemble des mobilités, les promotions via liste d'aptitude, à ingénieur divisionnaire et ingénieur en chef.

Nous demandons enfin que le PV de la présente CAP mentionne la prise en charge de la participation des suppléants aux pré-CAP et CAP, au même titre que les titulaires. Ce que FO a obtenu au niveau du CTM et qui correspond au fonctionnement précédent de la CAP.

Monsieur le président, la teneur des réponses que vous pourrez ou voudrez bien nous apporter aujourd'hui donnera le « ton » de la partition à écrire dans les 4 prochaines années de la CAP des ITPE !

Je vous remercie.

Laurent JANVIER

Secrétaire Général du SNITPECT-FO